

Demande : **de patente occasionnelle**
autorisation pour manifestation sur la commune
de Neuchâtel

Formulaire à expédier au **minimum 30 jours** avant la manifestation

ORGANISATEUR - REQUERANT Société ou association :

Nom et prénom du responsable :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone privé :

Prof :

Fax :

Portable :

Adresse Email :

Description de la manifestation :

Lieu , rue :

No rue :

No postal :

Localité :

Date/s et heures du montage :

Date/s et heures de la manifestation :

Date/s et heures du démontage :

Autres remarques au sujet des dates et heures de la manifestation :

Demande de permission tardive à l'autorité communale: Heures de fin à :

Locaux et précision sur le lieu de la manifestation :

Débit de boissons:

Sans alcool

Fermentées (sans alcool, vin bière, cidre)

Distillées (sans alcool, fermentées, alcopops, eau-de-vie, apéritif, spiritueux à base d'alcool distillé))



L'affiche " Vente d'alcool aux jeunes" est obligatoire dans les locaux de la manifestation et à proximité des bars. Elle peut être retirée auprès du : Service.Consommation@ne.ch ou Service.CommercePatentes@ne.ch

RESTAURATION : Donner la liste des denrées alimentaires vendues ou offertes durant la manifestation :

Si les denrées alimentaires sont de votre propre fabrication, donnez l'adresse de la fabrication :

Si les denrées alimentaires ne sont de votre propre fabrication, donnez l'adresse du ou des fournisseurs :

DANSES : Si des danses sont organisées, donnez la ou les dates et heures :

ANIMATION MUSICALE : Si des animations musicales sont organisées, donnez la ou les dates et heures de celles-ci:

STYLE DE LA MUSIQUE :

Donnez l'adresse complète du responsable de l'animation musicale ou de l'orchestre :

01. PUBLIC ATTENDU :

Provenance du public :

02. LES ENTREES SONT :

Gratuites

Payantes au prix de CHF

Billets seront pris :

03. ASSURANCE RC, au minimum CHF 3'000'000.– par sinistre. Joindre une copie du contrat à la demande.

Contrat auprès de :

Couverture totale d'un montant de CHF :

04. Défilés :

oui

Cortège

Aubade, discours si oui, indiquez le lieu :

Utilisation de mousse

Autres :

05. Animations :

oui

Avec manège/s de l'organisateur

Manège/s (1 demande par propriétaire)

Autre/s animation/s, donnez les informations :

06. Commodités :

Demande pour des WC raccordés

Demande pour des WC chimiques

Emplacement/s des WC :

07. Animaux / Faune :

Présentation d'animaux de compagnie

Présentation de bétail **avec l'accord du vétérinaire cantonal**

Présentation d'animaux sauvages **avec l'accord du vétérinaire cantonal**

08. Espace aérien :

Pose de projecteurs au XERON et descriptif :

Organisation de vols

oui

Hélicoptère

Avion

Ballon

Ballon captif

Montgolfière

Organisation d'un lâcher de ballons

oui

Organisation d'un feu d'artifice

oui

Feu de joie

Feu d'artifice froid

09. Sécurité de la manifestation :

Responsable de la sécurité de la manifestation

C'est le demandeur qui est le responsable de la sécurité pour la manifestation. Il est à même de conduire le dispositif de sécurité et, a le pouvoir de décision nécessaire au sein du comité d'organisation.

Si la sécurité est déléguée entièrement à une société privée, le responsable de la sécurité de la manifestation **reste le demandeur qui répond des dispositions prises auprès de l'Autorité.**

Dans le cadre de l'engagement d'une société de sécurité privée, seules les agences et leurs employés dûment agréés peuvent oeuvrer sur le territoire communal. La Police neuchâteloise est chargée de la gestion des demandes ainsi que des agréments. **Dans ce cadre, le concordat sur la sécurité privée est appliqué.**

Société privée de sécurité agréée dans le cadre du concordat romand avec adresse précise ci-dessous :

Téléphones pour les urgences durant la manifestation :

No pour l'organisateur :

Service sanitaire :

Service du feu :

PC manifestation :

Mesures de prévention prises par l'organisateur de la manifestation sont les suivantes :

Affiches de prévention dans l'enceinte de la manifestation concernant :

Des spots de prévention sont prévus durant la manifestation :

L'organisateur est présent à l'extérieur de la manifestation afin de sensibiliser le public dans les domaines des déchets, du bruit et du stationnement des véhicules

Un contrôle d'accès est organisé et le public est fouillé à l'entrée. Du personnel féminin est engagé pour la fouille des femmes.

Une action de sensibilisation est prévue auprès des riverains soit par flyers, lettres, invitations, information.

10. Publicité pour la manifestation

Celle-ci ne peut être faite avant que l'autorisation soit délivrée. Il faut relever que **l'affichage sauvage est interdit** sur le territoire communal, sur la base de l'Art 19.2 du Règlement de police.

La publicité est prévue de la manière suivante :

Flyers	Affiches	Banderoles
Spots radio et ou TV	Internet et donner l'adresse du site	

Responsable de la publicité.

Il s'agit de la personne qui assume l'entière responsabilité du respect des procédures applicables dans le domaine de la publicité et, en particulier, de l'affichage et **engage seule**, sa responsabilité civile, pénale et administrative et **répond seule des infractions constatées**.

11. Circulation et stationnement.

Le public de votre manifestation **devra utiliser les lieux de stationnement en ville de Neuchâtel**. Les parcs ouverts et couverts offrent une bonne capacité de stationnement. Nous vous invitons à conseiller à votre public, **l'utilisation de transports publics**. Vous avez également la possibilité, en vous approchant des entreprises de transport, d'organiser des actions avec **TN - CFF - LNM**. Vous avez également la possibilité d'organiser des bus navettes ou des noctambus.

Dans le cadre de votre publicité, n'oubliez pas d'en parler.

12. Appréciation du risque de la manifestation par l'organisateur demandeur

L'organisateur demandeur apprécie le risque que sa manifestation peut engendrer de la manière suivante :

13. Rapport de coordination

Sur la base de l'analyse de la demande de manifestation **un rapport de coordination englobant tous les responsables de celle-ci** ainsi que les partenaires de l'administration peut être organisé par le Corps de Police. **Cette séance fait partie intégrante de l'analyse de la demande.**

Le demandeur confirme qu'il a pris connaissance de tous les points énumérés dans la présente, qu'il les a compris et que tous les renseignements fournis sont certifiés exacts.

Lieu et date :

Signature du demandeur :

Nous vous demandons de bien vouloir compléter ce formulaire par **informatique uniquement**. **La transmission (pages 1 à 4) doit se faire par Email, au minimum 30 jours avant son déroulement** à l'adresse suivante : **Police.locale@ne.ch**.

Vous devez vous assurer de la transmission de votre demande, c'est pourquoi, **vous recevrez, par Email un accusé de réception** pour toute demande. Dans le cas contraire, votre demande ne nous sera pas parvenue. **La réponse à votre demande « L'AUTORISATION », sera faite par écrit et sera transmise par la poste uniquement.**

Nos services restent bien entendu à votre disposition afin de régler les détails. Dans ce cadre, n'hésitez pas à nous appeler au **032/722.22.22**

Emplacements pour la pose de banderoles-réclames sur le territoire de la ville avec autorisation uniquement

Manifestation à caractère régional

Rue de l'Ecluse, à la sortie de l'autoroute, à proximité du bâtiment No 63, sur la barrière

Rue de l'Hôtel-de-Ville, à proximité du bar de l'Escale, sur la barrière ouest de ladite rue

Rue de la Maladière, à proximité du Centre Professionnel du Littoral Neuchâtelois (CPLN), sur la barrière sud

Fbg de la Gare - Sablons, sur la barrière sud des CFF

Fbg de l'Hôpital, à proximité de l'abri bus de l'Hôpital de la Providence, sur la barrière

A caractère national

Rue de Tivoli, pont Berthier, sur la barrière sud

Rue du Suchiez, partie sud-est de l'entrée de la rue, sur la barrière

Rue des Poudrières, à proximité du bâtiment No 14 Police neuchâteloise, sur la barrière

Rue du Plan, à l'intersection de la rue du Plan et du chemin du Petit-Catéchisme, sur la barrière

Quai Jeanrenaud, à proximité de l'entrée du bureaux des FTR, sur la barrière **Chaussée de la Boine**, aux escaliers reliant la chaussée de la Boine au chemin de la Boine, sur la barrière sud

Rue de la Pierre-à-Mazel, à proximité du bâtiment No 10 Stade de la Maladière, sur la barrière sud

Route des Gouttes-d'Or, en face de l'immeuble No 6, sur la barrière nord

Rue de la Dîme, en face de l'immeuble No 6, sur la barrière nord

Demande de pose ou panneaux par la S.G.A.

Seuls les emplacements désignés ci-dessus peuvent être utilisés pour la pose de banderoles-réclames.